

Liste des délibérations
Séance du Conseil Municipal du 20 mars 2026

Présents : ARGENTIER Mathieu – BOUSQUIE Anne - CALMES Stéphan – CARNUS Irma – CAZES Anaïs - CONSTANS Hélène – DELMAS Michel - FORMENTIN CALMELS Cécile – JUERY Thomas – LEMOUZY Jérôme - MIQUET Pierre-Yves – PALAYRET Valérie - PEYRAC Ingrid – QUINIOU Antoine – RICARD Aurélie - TESTOR Edwige – TRIANO Francine - VIDAL Bernard
Absent excusé : ROUS Sébastien (Pouvoir à Anaïs CAZES)
Secrétaire : Aurélie RICARD

Ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Election du Maire
- Délibération en vue de déterminer le nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Election des maires délégués
- Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu
- Délibération afin de modifier le lieu de réunion des séances du conseil municipal
- Délibération pour attribuer les délégations du conseil municipal au maire
- Délibération pour fixer les indemnités des adjoints
- Signature de la charte des élus de la commune de Palmas d'Aveyron

Nomination d'un secrétaire de séance

Madame Aurélie RICARD est nommée secrétaire de séance

Installation du conseil municipal

Monsieur Michel DELMAS, doyen des élus, procède à l'installation du Conseil Municipal.

Election du Maire

Sous la présidence de Monsieur Michel DELMAS,
Madame Hélène CONSTANS est élue Maire par 19 voix

Madame Hélène CONSTANS prend la présidence de l'assemblée

Délibération en vue de déterminer le nombre d'adjoints

Le conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints
Vote à l'unanimité

Election des adjoints

La liste présentée par Edwige TESTOR est élue par 19 voix.
1^{er} adjointe : Edwige TESTOR – 2^{ème} adjoint : Pierre-Yves MIQUET – 3^{ème} adjointe : Ingrid PEYRAC

Elections des maires délégués

A la suite de l'élection à bulletin secret, sont élus les maires délégués comme suit :

- Maire délégué de Coussergues : Pierre-Yves MIQUET
- Maire déléguée de Cruéjols : Ingrid PEYRAC
- Maire déléguée de Palmas : Edwige TESTOR

Lecture de la charte de l'élu local par Madame le Maire

Délibération afin de modifier le lieu de réunion des séances du conseil municipal

Le conseil municipal fixe le lieu de tenue des séances du conseil municipal à la salle des fêtes de Palmas.
Vote à l'unanimité

Délibération pour attribuer les délégations du conseil municipal au maire

Le conseil municipal attribue les délégations du conseil municipal au maire, conformément aux articles L.2122-22 & L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vote à l'unanimité

Délibération pour fixer les indemnités des adjoints

Le conseil municipal fixe les indemnités des adjoints au taux maximal 21.38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Vote à l'unanimité

Signature de la charte des élus de la commune de Palmas d'Aveyron

Madame le Maire donne lecture de la charte des élus de la commune de Palmas d'Aveyron.

Fin de séance à 21 heures 45

La secrétaire,
Aurélie RICARD

Le Maire,
Hélène CONSTANS

Le registre des délibérations est mis à disposition du public à la Mairie de Coussergues